

## ANNUAIRE - Créer une structure chapeau pour un RPI

Dernière modification par

*BERNARD Sebastien (chef de projet)*

le jeudi 28 novembre 2019 13:20

COMMENTER

MODIFIER

### PROCÉDURE :

Créer un groupe manuel où on intègre l'ensemble des comptes des différentes écoles du RPI (voir première partie de la page [ANNUAIRE - Créer un groupe inter-établissement](#))

Dans ce groupe, ne pas ouvrir les droits de communication. Sinon, cela signifierait qu'un parent de MS peut écrire à un élève de CM1, ou n'importe qui d'autre. Le fait de ne pas les ouvrir n'a aucune incidence sur les droits de communication natifs : un élève peut encore retrouver les camarades de sa classe, un enseignant le périmètre de sa classe...

A côté de cela, mettre la règle de communication permettant aux enseignants (et uniquement aux enseignants) d'avoir une visibilité et donc une communication sur les personnes du périmètre (voir deuxième partie de la page [ANNUAIRE - Créer un groupe inter-établissement](#)).

Dans les faits : un parent de CP ne peut trouver l'enseignant de CM2, mais l'inverse est possible. En revanche si l'enseignant de CM2 envoie un message au parent de CP, ce dernier pourra lui répondre.

Trois conséquences à cela :

- Dans l'immense majorité des services, le groupe "RPI xxx" apparaît désormais. Mais il apparaît comme un bloc unique.

*Exemple : vous souhaitez créer un blog que vous même allait tenir, et vous souhaitez que tout le monde dans le RPI voit le blog : dans la zone de recherche en partage du blog, vous retrouverez "RPI xxx" et alors vous donnez une visibilité à tout le monde.*

Cela peut être utile par exemple avec le module "Actualités" si vous l'utilisez, car c'est le meilleur canal pour diffuser de l'information générale.

- Il y a une exception, c'est le carnet de liaison. Le carnet de liaison est confiné au périmètre de l'école. Nous avons réalisé des tests auprès d'un groupe manuel, et ça ne fonctionne pas. Par rapport à cela il faut donc trouver un autre moyen de communication (messagerie par exemple, si la directrice veut écrire aux parents d'une autre école du RPI)

- Comme je l'ai précisé, le "RPI xxx" fonctionne sans discernement.

Je reprends l'exemple du blog : en partage vous ne pourrez choisir de rendre de cette manière les élèves rédacteur et les parents lecteurs, car "élèves de RPI xxx" ou "parents de RPI xxx" n'apparaissent pas comme ce pourrait être le cas de "élèves de école XXX"...

Pour autant, la fragmentation de l'annuaire propre au groupe fonctionne, c'est juste la strate "Elèves de" / "Parents de" qui ne fonctionnent pas

*Exemple : vous voulez rendre votre blog accessible à tous, et décidez qu'un élève de CP, un de CE2 et un de CM2 soit rédacteur :*

*Vous choisissez "RPI xxx" pour "lecture", puis vous avez accès aux élèves en question, en recherchant par leur nom, et alors vous leur attribuez des droits autres.*

Si vous effectuez des opérations récurrentes de communication envers un groupe "interclasse" (je pense par exemple à la directrice) : le groupe "RPI xxx" vous renverrait vers tout le monde, et dans le même temps faire à chaque fois une recherche personne par personne serait fastidieux.

Je vous invite donc, à partir de l'application "Annuaire" par exemple, à créer un groupe de favori de partage. Dans vos favoris de partage, vous ajoutez la population

souhaitée une à une, mais une fois l'action terminée, vous pouvez sélectionner ce favori de partage pour toutes les applications (sauf cahier de liaison)

*Exemple : l'association de parents d'élèves est composée de plusieurs parents du RPI, et vous leur écrivez souvent. Vous ne pouvez utiliser "RPI xxx" sinon vous écrivez à tous, et plutôt que de rajouter à chaque fois les noms un à un, vous créez un favori de partage "parents d'élèves élus" alimenté une seule fois, et vous le retrouverez à chaque fois dans votre zone de recherche (messagerie ou autres). De la même manière, vous pourrez également créer un "groupe de rédacteurs" pour un blog.*